

geant que brutalement égoïste : "Comme de raison, dit-il, nous garantirons l'emprunt de £2,500,000. C'est la seule réparation que nous puissions offrir pour les réclamations feniennes que nous avons mises de côté à Washington, quoique nous croyions, au fond, que la garantie demandée pour le chemin du Pacifique projeté ne soit qu'un avantage fort douteux.

"Mais la question soulevée à tous les degrés de la discussion est celle-ci :—Combien de temps allons-nous encore prétendre défendre les intérêts du Canada qu'en réalité nous ne pouvons protéger, parce que nous manquons et de connaissance et de capacité pour la tâche ? N'y a-t-il rien, dans le précédent du Portugal et du Brésil, qui pourrait s'appliquer avec avantage et au Canada et à l'Angleterre ?

"Nous conservons la forme, l'apparence du gouvernement du Canada par l'Angleterre ; mais quand cette forme, cette apparence se tourne en réalité, le maintien de cette forme, de cette apparence a pour effet de tenir les hommes d'état et la population du Canada dans un état de dépendance, si non de tutelle.

"Lorsque les jeunes gens se font hommes, leurs pères les émancipent ; cette émancipation profite à l'humanité et aux intérêts mêmes du sentiment d'affection qui existe entre les uns et les autres. Et ce qui, sous ce rapport, est vrai des hommes, l'est également des nations."

Peut-on vous dire moins poliment de vous en aller ? Dans l'intérêt et pour l'honneur de l'Angleterre, nous espérons qu'en ce point, le *Times* fausse l'opinion anglaise. Au reste, un prochain numéro nous dira plus poliment de rester. C'est la coutume invariable du *Times*, de varier régulièrement du jour au lendemain.

Quoiqu'il en soit de ces tristes et honteuses variétés, il ne faut pas oublier qu'elles indiquent du moins un peu le courant du sentiment de la métropole. Il est bon d'en tenir note et de se préparer en conséquence.

Consolidons et finissons l'œuvre de la Confédération ; complétons nos annexions ; achevons nos grands travaux en perspective. Ouvrons le pays et développons toutes nos ressources naturelles, agricoles et industrielles. Quand nous serons grands et forts, peut-être l'Angleterre recherchera-t-elle notre alliance : cette alliance vaudra probablement mieux que la protection dédaigneuse qu'elle nous marchandait depuis deux ou trois ans.

J. A. MOUSSEAU.

LE LIBÉRALISME.

La brochure que M. l'abbé Paquet vient de livrer au public, contient cinq leçons. Dans la première, il commence par faire un résumé d'une leçon précédente qu'il avait donnée sur l'égalité.

Il avait dit que les hommes possèdent des droits spécifiques égaux qui sont inhérents à notre nature, et que sous ce rapport tous les hommes sont égaux ; que ces droits dérivent de la personnalité et qu'ils comprennent : le droit d'égalité, de liberté, de propriété et de sécurité. *Tous les droits individuels naissent de ces droits fondamentaux et absolus.*

Puis le savant professeur commence ainsi sa cinquième leçon :

Ce soir, je vais vous entretenir d'un autre privilège essentiel à la nature humaine, celui de *liberté*.

Liberté ! quel mot magique ! Il flatte l'oreille de l'homme ; il réveille en lui le sentiment de sa véritable grandeur. Parmi tous les êtres qui l'entourent et qui ont leurs mouvements propres, aucun ne peut dire : Si je me meus de telle ou telle manière, c'est parce que je le veux. L'homme seul, au milieu de toute la création visible, peut prononcer fièrement ce mot : *Je le veux* ; parce que lui seul est doué d'une volonté libre et capable de se déterminer à telle chose plutôt qu'à telle autre.

Mais ce mot si noble de *liberté*, ce droit sacré, ce privilège divin, puisque je ne le retrouve qu'en Dieu, et qu'il réfléchit en moi son image, a le sort de presque toutes les choses grandes et sublimes : c'est d'être exposé à la profanation par l'abus qu'on en fait. Il est écrit sur tous les drapeaux, et sert pour toutes les causes : liberté de pensée, liberté de la presse, liberté de l'enseignement, liberté de la science, d'action, liberté de religion. Tantôt, c'est au cri de liberté que les chaînes de l'esclavage sont rompues, et que l'on voit s'accomplir les actions les plus généreuses ; tantôt, c'est au même cri de liberté que l'ordre est renversé, que les crimes les plus affreux sont commis, et que l'on court à l'anarchie et à la servitude. Veut-on, dit Tacite, supplanter l'autorité, on crie liberté ; et, quand cette autorité s'est écroulée, on s'attaque à la liberté elle-même. Vous voyez s'agiter encore les drapeaux de Mazzini, de Garibaldi, de Victor-Emmanuel, de la Commune : sur tous se trouve inscrit ce mot de *liberté*. A la vue des excès, des malheurs et des ruines causés au nom de la liberté, bien des hommes sont portés à la maudire, et à faire même un reproche à Dieu de nous l'avoir donnée : ces hommes ne se trompent guère moins que ceux qui exagèrent la liberté de l'homme et la confondent avec la licence.

Il y a un juste milieu à tenir entre ces deux extrêmes : il se trouve dans la vraie signification du droit de liberté ; car s'il existe une fausse liberté, il en existe aussi une véritable.

On peut résumer cette cinquième leçon par les propositions suivantes :

Le bien seul est l'objet de la liberté. L'homme a le pouvoir mais non le droit de faire le mal. Le pouvoir de faire le mal n'est pas essentiel à sa liberté ; il n'est qu'une preuve de l'imperfection du sujet dans lequel il réside.

Au lieu de dire l'homme est de sa nature libre, donc il ne

doit pas avoir de loi, il faut dire : "l'homme est libre, donc il a une loi." La loi n'enchaîne pas la liberté, elle la protège.

Comme l'enseigne Saint-Paul, il y a en nous comme deux hommes, associés par la vie et qui doivent marcher dans l'ordre ; l'un intelligent et l'autre animal. Il y a aussi comme deux volontés qui ont des tendances bien opposées : celle qui n'est qu'une inclination aveugle, un instinct violent, entraînerait la volonté intelligente et véritable, si cette dernière n'était soutenue et dirigée par la loi.

Si un citoyen pouvait faire ce que la loi défend, dit Montaigne, il n'aurait plus de liberté, parce que les autres auraient tous ce pouvoir.

Ce qui a été dit de la liberté personnelle peut également s'appliquer à la liberté civile et sociale qui est la faculté d'exercer sans entraves dans la société, dans l'état ou dans la cité tous les actes, tous les droits légitimes de citoyen. Les ennemis de la liberté civile sont : la désobéissance à la loi qui conduit les peuples à l'anarchie et à la servitude, et la centralisation exagérée qui crée le despotisme, en soumettant toutes les choses et tous les individus dans un pays au caprice d'un seul homme.

Le savant professeur termine cette première leçon en se demandant si on peut faire un bon citoyen avec un homme immoral, plein de lui-même, esclave de ses passions et capable pour se satisfaire d'employer les moyens les plus criminels ? et il démontre que c'est impossible.

Dans sa deuxième leçon, M. l'abbé Paquet entend de faire connaître le libéralisme tel que condamné par le souverain pontife dans le syllabus, et l'encyclique de 1864. Il dit que c'est là, à Rome, et pas ailleurs qu'il faut aller chercher la lumière en cette question.

"Dans le syllabus qui accompagne l'encyclique, Pie IX caractérise ainsi le libéralisme. C'est un système, une théorie qui proclame : 1^o. Qu'à notre époque, il n'est plus utile que la religion catholique soit considérée comme l'unique religion de l'état, à l'exclusion de tous les autres cultes ; 2^o. Que conséquemment c'est avec raison que, dans quelques pays catholiques, la loi pourvoit à ce que les étrangers qui s'y rendent, y jouissent de l'exercice public de leurs cultes particuliers ; 3^o. Qu'il est faux que la liberté de tous les cultes et le plein pouvoir laissé à tous de manifester ouvertement et publiquement toutes leurs pensées et toutes leurs opinions, jettent plus facilement les peuples dans la corruption des mœurs et de l'esprit, et propagent la peste de l'indifférentisme ; 4^o. Que le Pape peut et doit se réconcilier et transiger avec le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne.

"On pourrait donc dire d'une manière générale que le libéralisme est le système qui réclame la liberté, soit pour l'individu soit pour le gouvernement, de croire, de propager et de protéger l'erreur comme la vérité, la liberté de faire et d'autoriser le mal comme le bien."

Le savant professeur dit alors à quelle occasion les erreurs renfermées dans les quatre propositions furent condamnées.

1^{ère} Proposition.—En vertu d'une convention intervenue en 1851 entre le Pape et la reine d'Espagne, il avait été stipulé que la religion catholique serait la seule religion de l'Espagne à l'exclusion de tout autre culte, que l'Eglise pourrait acquérir de nouveaux biens et jouir de l'influence qui lui appartient dans les matières d'éducation. Le gouvernement espagnol viola cette convention et déclara qu'à notre époque il n'est plus utile que notre religion catholique soit considérée comme l'unique religion d'Etat, à l'exclusion de tous les autres cultes ; il décréta la vente des biens ecclésiastiques et mit toute espèce d'entraves à la liberté de l'Eglise.

La 2^{ème} et la 3^{ème} proposition ont été faites surtout pour la Nouvelle-Grenade et le Mexique, où pour justifier les persécutions les plus violentes contre l'Eglise, on proclama le libre exercice de tous les cultes et l'on accordait la faculté pleine et entière à chacun de manifester ouvertement et publiquement toute espèce d'opinions et de pensées.

4^{ème} Proposition. Elle est venue à la suite des spoliations du Saint-Siège par les Piémontais, au nom du progrès, du libéralisme et de la civilisation moderne. Après avoir foulé aux pieds tout droit et toute justice, on venait dire au successeur de St. Pierre : "Saint-Père, vous pouvez et devez vous réconcilier avec le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne."

Le savant professeur examine les erreurs contenues dans ces quatre propositions :

D'abord l'homme possède-t-il la liberté de conscience ? Oui, la foi pour être raisonnable et agréable à Dieu doit être volontaire. Cette proposition a toujours été maintenue par l'Eglise.

Mais de ce que l'homme ne peut être forcé à croire ou à ne pas croire, s'en suit-il qu'il a la liberté de croire ou de ne pas croire, de pratiquer la religion qu'il voudra, ou de n'avoir aucune religion ?

Le savant abbé dit qu'il est arrivé au fondement du libéralisme qu'on peut réduire aux propositions suivantes : liberté de la conscience, liberté des cultes, c'est-à-dire d'embrasser la religion qu'on voudra ; liberté de la presse, c'est-à-dire de propager et de défendre l'erreur comme la vérité, le mal comme le bien.

Liberté de pensée ou de croyance. C'est la négation de Dieu même, la destruction de toute loi, de toute société. Du moment que l'homme, par la raison, s'est convaincu que certaines choses ont été révélées par Dieu ou son organe l'Eglise, il doit accepter la parole de Dieu et y conformer sa pensée et ses actes. L'indifférentisme est une erreur condamnée par l'Eglise. Qu'on se rappelle que l'Apôtre nous dit qu'il n'y a qu'une foi, qu'un baptême.

Donc, si l'homme a le pouvoir de rejeter la vérité, de pratiquer une religion fautive, de connaître le mal, il n'en a pas le droit, car il ne peut être libre à l'homme de servir ou de ne pas servir Dieu, de pratiquer l'erreur ou la vérité. L. O. DAVID.

LE SÉNAT.

On oublie généralement ce qui se fait au Sénat pour concentrer toute son attention sur la Chambre des Communes. Pourtant les discussions dans la Chambre Haute sont quelquefois très intéressantes et même animées, au point de rendre jaloux les honorables conseillers législatifs pour la province de Québec.

Parmi ceux qui prennent une part active dans les discussions et les travaux du sénat, nous remarquons avec plaisir les noms de MM. Letellier de St. Just et Bureau.

M. Bureau a pris sur la question des terres de Manitoba une excellente position. Instruit par l'expérience de ce qui s'est passé au Nouveau-Brunswick, il veut que des terres dans Manitoba soient affectées spécialement aux fins de l'éducation. Le *Times* de mardi dernier contenait l'analyse d'un bon discours qu'il a fait sur l'émission des billets de banque.

DLE EMMA LAJEUNESSE.

Le *London Illustrated Times*, publie le portrait de la jeune cantatrice que tout Londres court entendre en ce moment et il fait d'elle un éloge flatteur. Il admet, lui, qu'elle n'est pas américaine, mais canadienne-française. Il dit qu'elle hésita longtemps à paraître sur la scène, elle avait de la répugnance pour la vie théâtrale, mais les sollicitations de ceux qui l'entendirent, finirent par la décider. Elle eut pour professeurs le célèbre Duprès et quelques-uns des premiers artistes d'Italie.

Les journaux parlent beaucoup de sa distinction personnelle, de l'âme qu'elle met dans son chant et de la pureté comme de la force de sa voix.

Les éloges au lieu de diminuer depuis son début augmentent. On s'est tenu sur la réserve d'abord et on a attendu pour la juger.

GALERIE NATIONALE.

On lit dans le *Nouveau-Monde* :

M. L. O. David a commencé la publication en brochures d'une série de biographies des hommes qui ont illustré le nom canadien.

Nous avons reçu les trois premières livraisons intitulées respectivement "Monseigneur Plessis," "Monseigneur Bourget" et "Messire I. S. Désaulniers."

Nous avons relu avec un plaisir tout particulier le récit des grandes actions et des hautes vertus de ces trois hommes vénérables. Nous sommes sorti de cette lecture instruit, édifié, rempli d'un patriotisme plus vif et plus pur ; car nous y avons plus clairement aperçu cette grande vérité que *Religion et Patrie* sont deux sentiments inséparables.

Les biographies de M. David sont écrites avec un soin extrême. Le style est vif, coloré, plein de mouvement et de vie. Le caractère en est excellent, et bien qu'il ne se prononce pas décidément sur toutes les questions dont la solution n'est pas encore connue, l'auteur des traités pour ainsi dire leur esprit.

Nous ne pouvons mieux faire que de recommander vivement aux maisons d'éducation de répandre ces petits volumes parmi leurs élèves, en les distribuant comme prix. C'est en faisant connaître à la jeunesse et à l'enfance l'histoire des hommes qui ont illustré le nom canadien, en leur démontrant que le sentiment religieux est l'auxiliaire indispensable, et l'inspirateur des grandes pensées et des actions d'éclat, en leur prouvant qu'il est la source du véritable patriotisme, qu'on leur inspirera ce vif amour de la patrie, cet attachement à ses institutions, ce respect pour ses gloires, et cette émulation à marcher sur leurs traces, qui est tout le patriotisme.

Disons, en terminant, que les biographies sont imprimées avec luxe et que l'exécution typographique ne laisse rien à désirer.

HOMMAGE A PIE IX.

M. le Rédacteur,

Lundi, treizième jour de Mai, j'avais le plaisir d'assister à une splendide démonstration au Petit Séminaire de Ste Marie, pour chômer la fête du quatre-vingtième anniversaire de l'Immortel Pie IX, Pontife-Roi. La fête a été belle. Il y fut prononcé, entre les bruyantes fanfares de la musique et les détonations multipliées des carabines, plusieurs discours de circonstance. Le premier, par M. E. Laberge, le digne Notaire du village, dans lequel il nous a montré son grand attachement au Souverain Pontife. Il fut succédé par M. l'avocat Chagnon, qui, dans un discours chaleureux et pathétique, nous fit voir la gloire que Pie IX a procuré au dix-neuvième siècle, la haute civilisation à laquelle il a fait arriver le monde, malgré les efforts de ses ennemis si nombreux, malgré les troubles au milieu desquels il a toujours vécu. Plusieurs fois, M. Chagnon a mérité les applaudissements de l'auditoire. M. T. Forget, ecclésiastique et ex-zouave, nous rapporta quelques-uns des faits particuliers de la vie du St. Père, l'avant vu, il n'y a que peu de temps, il nous dit, en termes bien sentis ce qu'il était, et nous donna quelques détails sur sa personne. M. son frère L. Forget aussi ex-zouave et élève de philosophie, nous fit entendre un magnifique discours. Enfin, M. le directeur T. Burette, prêtre, à la demande des Messieurs du village, qui étaient présents, demeura à la hauteur de sa position, en nous faisant entendre un bien beau discours, dans lequel il montra l'importance qu'il y a pour la jeunesse de se former dès l'enfance à de grands sentiments de religion sans lesquels il est impossible de devenir homme utile à la société.

Il y eut de nombreuses salves en l'honneur du Pape, et de quelques autres particuliers.

Il est beau de voir la manifestation de ces sentiments en même temps politiques et religieux. C'est donc une bien belle idée que l'on a eu de ne pas laisser passer ce jour inaperçu.

Je voyais sur les journaux, il y a quelques jours que ce devait être après la quatre-vingtième année de Pie IX que devait s'opérer son rétablissement solennel sur le trône de Pierre. Heureux si ceux qui ont assisté à la fête du Collège de Monnoir peuvent contribuer par leurs prières à l'arrivée de cette époque glorieuse tant désirée par tous les chrétiens, et faire régner sans entraves notre bien-aimé Pape-Roi sur toute la catholicité.

T. N. F.

Marie-Ville, 14 mai 1872